

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 13/2025
DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. ROBIN CHYTIL
BUDGET 2026

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité soumet à votre approbation le budget d'exploitation pour l'exercice 2026.

Ce budget est le deuxième à être présenté selon le Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération (MCH2), adopté par notre commune le 1er janvier 2025. Comme pour l'exercice précédent, les comparaisons avec les exercices MCH1 n'étant pas significatives, l'analyse se fonde sur une comparaison rigoureuse avec le budget 2025.

Synthèse du budget 2026

Le budget 2026 qui vous est présenté est parfaitement équilibré, avec un total des charges et des revenus s'élevant à CHF 14'558'085.

L'atteinte de cet équilibre résulte d'un mécanisme budgétaire que la nouvelle présentation MCH2 rend plus transparent. Le budget 2026 anticipe :

- Un résultat d'exploitation déficitaire de -CHF 634'837.
- Un résultat financier largement positif de +CHF 574'499.
- Ce qui conduit à un résultat opérationnel négatif de -CHF 60'338.
- Ce solde est intentionnellement et intégralement compensé par un résultat extraordinaire positif de +CHF 60'338, aboutissant à un résultat total de CHF 0.

Le détail des éléments pris en compte, les points importants, des graphiques indiquant l'évolution du budget, des impôts et d'autres indicateurs-clés sont indiqués dans la présentation préparée par notre boursier et mise en annexe de ce préavis.

Comprendre le compte de résultats MCH2

Le nouveau modèle comptable introduit une présentation des résultats sur plusieurs niveaux. Pour une lecture claire du budget, il semble important d'expliquer ces notions :

- **Le résultat d'exploitation** : C'est le cœur de l'activité de la commune. Il compare les charges courantes (Catégorie 30 : Salaires, 31 : Biens et services, 33 : Amortissements, 36 : Charges de transfert) avec les revenus qui financent ces activités (Catégorie 40 : Impôts, 42 : Taxes, 46 : Revenus de transfert). Il indique si les opérations quotidiennes de la commune sont bénéficiaires ou déficitaires en incluant les amortissements comptables.

- **Le résultat financier** : Il est lié à la gestion de la fortune et de la dette. Il inclut entre autres les charges d'intérêts (compte 340), d'entretien (343), mais aussi les revenus des loyers de notre patrimoine financier (comptes 443) et du patrimoine administratif (447).
- **Le résultat extraordinaire** : Ce poste est réservé aux opérations purement comptables et très inhabituelles (comptes 389-489) ayant une influence sur le résultat final. En 2026, il s'agit de prélèvements sur les "préfinancements" pour couvrir les amortissements du terrain de foot, de la rénovation de l'administration et du changement de logiciel informatique. C'est une opération comptable planifiée, qui utilise des réserves constituées les années précédentes dans le but spécifique de couvrir des charges d'amortissements d'investissements et d'assurer ainsi l'équilibre du budget.

Charges d'exploitation	14'142'162	Revenus d'exploitation	13'507'325	Résultat d'exploitation
30. Charges du personnel	2'151'224	40. Revenus fiscaux	10'275'000	
31. Charges de biens, services	2'876'739	41. Patentes et concessions	4'600	Résultat d'exploitation
33. Amortissements du PA	704'599	42. Taxes et redevances	1'163'229	
35. Attributions aux fonds et FS	11'560	45. Prélèvement aux fonds et FS	284'350	-634'837
36. Charges de transfert	8'368'040	46. Revenus de transfert	1'750'146	
39. Imputations internes	30'000	49. Imputations internes	30'000	
Charges financières	415'923	Revenus financiers	990'422	Résultat financier
340. Charges d'intérêts	232'864	440. Revenus des intérêts	57'000	574'499
342. Frais approvisionnement capitaux	4'500	441. Gains réalisés du PF	50	
343. Charges pour biens-fonds PF	178'459	442. Revenus de participations du PF	3'000	
344. Autres charges biens-fonds du PF	0	443. Produits des immeubles du PF	716'352	
349. Autres charges financières	100	447. Revenus des immeubles du PA	214'020	
RESULTAT OPERATIONNEL				= -60'338
Charges extraordinaires	0	Revenus extraordinaires	60'338	Résultat extraordinaire
389. Attributions au capital propre	0	489. Prélèvement sur le capital propre	60'338	60'338
RESULTAT TOTAL				= 0

Compte de résultats à deux niveaux

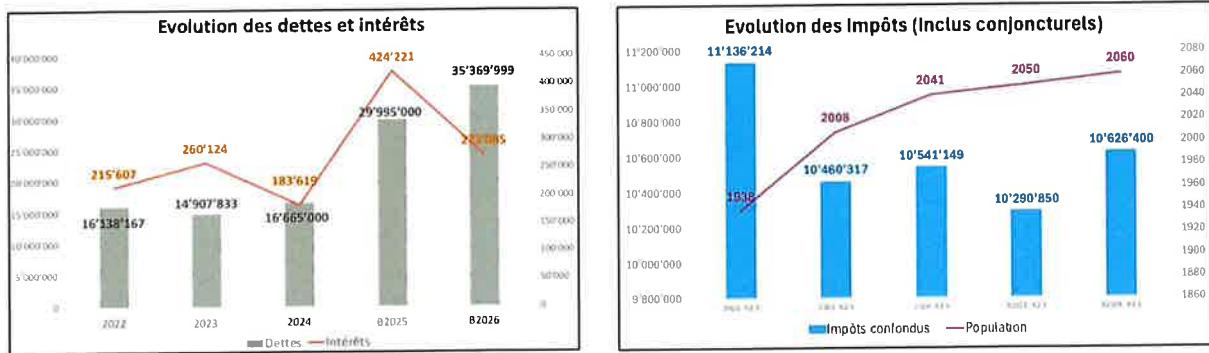
Points clés de l'exercice 2026

L'analyse des variations par rapport au budget 2025 permet de comprendre la dynamique de cet exercice :

1. Un déficit d'exploitation maîtrisé et explicable : Le résultat d'exploitation se dégrade par rapport à 2025. Cette situation ne provient pas d'une dérive des charges courantes, mais de décisions et de facteurs externes précis :
 - Charges de transfert (+ KCHF 222) : C'est le poste qui augmente le plus (Catégorie 36), principalement à cause de la hausse de la péréquation cantonale (+ KCHF 132, comptes 93) et de l'augmentation de notre participation à l'APEC (+ KCHF 128, compte 72000.3612.00) pour la nouvelle station d'épuration.
 - Amortissements (+ KCHF 20) : L'entrée en fonction du nouveau collège "Les Vignes" génère KCHF 351 (pour la période de septembre à décembre 2026) de nouveaux amortissements (comptes 21702.3300.02 et 21702.3320.01), presque compensés par la fin de l'amortissement de l'école Esplanade (KCHF 360, ancien compte 21700.3300.00).
 - Charges de personnel (+ KCHF 97) : L'augmentation (Catégorie 30) est maîtrisée et s'explique par l'indexation des salaires et l'engagement du personnel nécessaire au fonctionnement du nouveau collège (comptes 21702.30xx).
2. Solidité des revenus d'exploitation : Face à ces nouvelles charges, les revenus d'exploitation sont robustes. Ils sont marqués par une hausse significative des revenus

fiscaux de KCHF 452 (+4.6%, Catégorie 40), signe de la bonne santé économique et de l'attractivité de la commune.

3. Un excellent résultat financier : Fait notable en période d'investissement, les charges financières (Catégorie 34) diminuent de KCHF 322. Cette performance s'explique par une baisse de KCHF 201 des charges d'intérêts (compte 96100.3401.01), la Municipalité ayant réussi à sécuriser des taux d'emprunt très favorables pour le financement du nouveau collège.



Analyse des indicateurs financiers et soutenabilité de la dette

Une lecture attentive des indicateurs financiers est nécessaire pour apprécier la situation réelle de la commune, notamment au regard des investissements majeurs en cours.

Le taux d'endettement net, qui s'établit à 501.5%, est un indicateur qui, isolé de son contexte, pourrait paraître alarmant. Il est cependant crucial de comprendre sa composition. La dette communale atteindra environ CHF 35.4 millions à la fin de 2026, un montant qui reste en deçà du plafond des CHF 45 millions autorisés pour la législature.

L'élément fondamental pour l'interprétation de ce taux est que la majeure partie de cette dette (CHF 23.5 millions) provient de la construction du nouveau collège. Le modèle de financement de cet investissement repose sur le principe que les charges d'amortissement et les frais financiers de l'emprunt seront, à terme, couverts en partie par les revenus locatifs versés par l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE).

Bien que ces revenus de couverture pour le nouveau collège (comptes 21702.4612.xx) n'apparaissent pas encore dans le budget 2026 (ce qui contribue au déficit d'exploitation), ce mécanisme est déjà en place pour les autres bâtiments scolaires et sécurise la stratégie financière à long terme. Ce revenu externe et garanti change radicalement l'analyse de la soutenabilité de notre dette. Il signifie que le risque financier lié à notre principal investissement n'est pas destiné à peser sur le contribuable, mais à être en grande partie autofinancé par sa propre exploitation.

Il faut également tenir compte du fait que notre patrimoine Financier a été dans les années précédentes partiellement amorti et qu'il ne représente au bilan plus que KCHF 3'290 alors que sa valeur actuelle est nettement plus élevée (environ KCHF 20'000). La mise en relation de ce montant réel dans l'indicateur améliorerait considérablement le ratio.

Une lecture purement mathématique du taux d'endettement est donc trompeuse ; la situation financière de la commune est bien plus saine et maîtrisée que ne le suggère cet indicateur seul.

De même, le taux d'autofinancement, qui s'élève à 2.6%, est temporairement faible. Cette situation conjoncturelle est le résultat de charges exceptionnelles et non récurrentes, comme les travaux pour l'éclairage LED (compte 61500.3141.02) et la hausse des charges

péréquatives (comptes 93). La capacité de la commune à financer ses futurs investissements reste intacte à moyen et long terme.

Conclusion

Le budget 2026 est un budget de transition et d'investissement. Il absorbe des chocs de charges importants (péréquation, APEC, amortissements) tout en maintenant le cap grâce à des revenus fiscaux solides et une gestion proactive de la dette. L'équilibre budgétaire est atteint de manière transparente et planifiée, en utilisant des réserves constituées à cet effet. La stratégie d'endettement, bien que significative, est menée de manière responsable et sa soutenabilité est assurée.

Compte tenu des éléments qui précédent, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à prendre la décision ci-après.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

Vu le préavis municipal N°13/2025 relatif à l'arrêté d'imposition 2026,

Ouï le rapport de la Commission des finances,

Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1/ D'accepter le budget 2026 tel que présenté, affichant un total des charges et des revenus de CHF 14'558'085.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 4 novembre 2025, pour être soumis au Conseil communal de Bégnins le 09 décembre 2025.

MUNICIPALITE DE BEGNINS

La Syndique



Anne Stiefel

La Secrétaire



Nathalie Angéloz

